

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2016 À 20H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 24 mars 2016.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire - Florence BOULLIER -- Bénédicte RICARD – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Laurent BARILLET – Jean-Yves PROUST – Marie-Pierre BOUGREAU - Florent MARTIN – Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE – Albertina GASPERONI– Annabel LE COZ – Janine PERROT

Étaient absents excusés : Camille ECHERSEAU - Jean-Claude RICHARD qui donne pouvoir à Francis POUZET

M. Guillaume Masset, trésorier, assistait également à cette réunion.
Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur les valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe du Service Assainissement 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à M. Marc FOUQUIER,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015 les finances du Service Annexe « Assainissement » et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget annexe Assainissement 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité (une voix contre) le Compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement.

– **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Considérant l'excédent d'investissement de 32116,05€ à la clôture de l'exercice,
 Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en investissement,
 Considérant qu'il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement
 Considérant le déficit de fonctionnement de 11683,27€ à la clôture de l'exercice,
 Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il n'est pas possible de procéder à l'affectation du résultat.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité qu'aucune somme n'est affectée au compte 1068 du budget annexe du service assainissement 2016. Les résultats d'exercice sont reportés.

– **ACTUALISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2017**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de majorer le tarif de la redevance assainissement pour 2016.

Compte-tenu des difficultés pour équilibrer le budget de ce service, Monsieur le Maire propose comme l'année passée une actualisation de 3% de la part communale de la redevance à compter du 1er Janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre):

- Émet un avis favorable à la proposition du Maire, soit :
- 1. Abonnement ordinaire : **35.87€** au lieu de 34.83€ au 1^{er} Janvier 2016,
- 2. le m³ : **0,3839€** au lieu de 0,3727€ au 1^{er} Janvier 2016.

– **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	13563,73
66	Charges financières	3187,00
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	22343,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	11683,27
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		50777,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits du service des domaines	20300,00
74	Dotations, subventions et participations	22500,00
042	Opérations d'ordre transfert entre section	7 977,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		50777,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
21	Immobilisations corporelles	40336,05
16	Emprunts et dettes assimilées	9890 ,00
040	Opérations d'ordre et de transfert entre section	7 977,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		58203,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Apports, dotations et réserves	3744

040	Opérations d'ordre transfert entre section	22343
002	Excédent reporté	32116,05
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		58203,05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre) :

Adopte le budget 2016 du Service « Assainissement » qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 50777,00€ et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 58203,05€.

– **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur les valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, décide de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à M. Marc FOUQUIER,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de l'exercice 2015 et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget 2015,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à la majorité (16 voix pour, 1 voix contre) :**

- adopte le Compte administratif 2015 du budget de la commune tel que joint à la présente délibération.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Considérant l'excédent de fonctionnement de 715 631,95€ à la clôture de l'exercice,

Considérant le déficit d'investissement de 23 087,99€ à la clôture de l'exercice,

Considérant que les restes à réaliser en investissement dégagent un déficit de 214 754,65€ (Restes à réaliser en dépense d'un montant de 395 365,88€ et restes à réaliser en recette d'un montant de 180 611,23 €),

Considérant qu'il en résulte qu'il y a un besoin de financement de la section d'investissement

Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il est nécessaire d'affecter la somme de 237 842,64€ au compte 1068 du budget communal 2016 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- qu'une somme de 237 842,64€ est affectée au compte 1068 du budget communal 2016. Les résultats 2015 sont reportés au budget primitif 2016.

– **VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Maire fait part à ses collègues qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes directes locales pour 2016 et propose une majoration de 1,2194 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** (par 16 voix pour et 1 voix contre) :

- Décide de majorer de 1,2194 % le taux communal des taxes appliqué en 2015 fixant ainsi les taux suivants :

taxe d'habitation : 13,33% pour un produit attendu de 205 149€
(au lieu de 13.17% en 2015) ;

taxe foncière (bâti) 16.61% pour un produit attendu de 164 206€
(au lieu de 16.41% en 2015) ;

taxe foncière (non bâti) 42.82% pour un produit attendu de 99385€ (au lieu de 42.30% en 2015).
Le produit fiscal global attendu pour 2016 est de 468 740€.

– **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal pour l'année 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	402 700,00
012	Charges de personnel	447 800,00
65	Autres charges de gestion courante	147 197,00
66	Charges financières	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	19 200,00
023	Virement à la section d'investissement	478 770,11
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	15 400,00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		1544 267,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuation de charges	9000,00
70	Produits des services	53 400,00
73	Impôts et taxes	594 462,80
74	Dotations, subventions et participations	362 382,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Résultat reporté	477 789,31
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1544 267,11

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR 2015	Nouveaux crédits
Op 168	Réserve foncière		50 000.00
Op 256	Ravalement école		1 000.00
Op 258	Aménagement Plan d'eau		24 000.00
Op 275	Parking Perrotin	4 355.00	145.00
Op 282	Construction réserve incendie	8 000.00	9 000.00
Op 283	Accessibilité bâtiments et voirie		5 000.00

Op 285	Aménagement commerciaux		360 000.00
Op 304	Travaux neufs de voirie 2015	50 310.00	0.00
Op 305	Étude isolation énergétique		10 000.00
Op 306	Éclairage public 2015	-	-
Op 308	Extension du groupe scolaire	214 158.12	10 842.00
Op 309	Travaux église et sacristie		4 500.00
Op 310	Aménagements cimetière	3345.60	3 355.00
Op 311	Acquisitions diverses 2015	4336.50	31 164.00
Op 312	Travaux connexes	65 260.66	39 740.00
Op 313	Sécurisation du centre bourg		50 000.00
Op 314	WC maternelles		30 000.00
Op 315	Benne camion		6 000.00
Op 316	PLU		20 000.00
Op 317	Local technique		120 000.00
Op 318	Chauffage salle des associations		2 400.00
Op 319	Travaux neufs voirie 2016		85 000.00
Op 320	Aménagement grenier bibliothèque		31 500.00
Op 321	Église, restauration du portail sud		15 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	100 000.00
165	Cautions		2 700.00
041	Opérations patrimoniales	-	2 233.00
020	Dépenses imprévues		11 890.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		395365,88	1 025 469.00
Déficit reporté			23 087.99
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)			1 443 922.87

RECETTES D'INVESTISSEMENT		RAR 2015	Nouveaux crédits
13	Subventions investissement	180 611.23	205 900.00
16	Emprunts en unités monétaires		262 398.89
10	Dotations, fonds et réserves		63 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement		478 770.11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 400.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		237 842.64
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		180 611.23	1 263 311,64
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)			1443 922.87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre : Adopte le budget 2016 de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 544 267,11€ et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 443 922.87€.

– **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions 2016 aux Associations Locales et Extérieures pour un montant global de 10 000€ à l'article 6574 avec le détail suivant :

- Associations extérieures : Comice Agricole : 160€ - Prévention Routière : 80€ - FLES CHINON : 100€ - Fondation du Patrimoine : 100€ - Téléthon : 200€.

- Associations locales : APE École Publique : 100€ - Coopérative Scolaire: 1330€ – Coopérative Scolaire jouets de Noël : 1700€ - USEP : 100€ - APEL École J. d'Arc Voyage : 280€ - APEL École J. d'Arc : 100€ – APEL École J. d'Arc Jouets de Noël : 350€ – Club « Au Fil des Ans » : 100€ - HBFM : 100€ - Amicale Sapeurs-Pompiers : 100€ - Amicale Bouliste : 100€ - Gymnastique Volontaire : 100€ - USSE (football) : 1100€ - Moto Club de la Manse : 100€ - Team Martin Rallye : 100€ - La Plate-Forme : 100€ - AMSE 37 : 100€ - WB Team Rallye : 100€ - Maison des Jeunes : 100€ - Association des Vallées Vertes : 100€ - Arts et décoration : 100€.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES DEUX COMMERCES.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 décembre 2016 approuvant l'avant-projet fourni par l'architecte pour l'aménagement des deux commerces.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet - au sujet de la Dotation pour le soutien à l'investissement public local – sollicitant les dossiers de demandes éligibles des Communes pour le 15 avril 2016.

Il propose au Conseil de présenter le projet d'aménagement des commerces dont le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 600 000 € HT dont 581 900 € HT de travaux éligibles.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant subventionnable H.T	Taux	Subvention sollicitée
Dotation pour le soutien à l'investissement public local	581900	16	93104
DETR	581900	50	290950
Conseil Départemental	x	13.09	76194
Fonds propres et emprunt	581900	20,91	121652
Total HT		100	581900

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre des travaux d'aménagement des commerces au taux le plus élevé possible.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier transmis concernant le remplacement des compteurs des compteurs d'énergie électriques « Linky ».
- Monsieur Terrasson a demandé la réfection du son chemin d'accès détérioré. Il doit adresser un courrier à la Mairie en ce sens.
- Madame Gasperoni indique que le miroir de la Billette est encrassé. La bonne visibilité n'est plus assurée. Il faudrait intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h00.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Fabienne BAUDON
<i>Pouvoir donné à Francis POUZET</i>	<i>Excusée</i>		
Jean-Claude RICHARD	Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	ANNABEL LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		